

Pordic Animation Jeunesse(PAJ)

Accueil Collectif de Mineurs 12/17 ans
PROJET PEDAGOGIQUE
Année scolaire 2019/2020



Sommaire

Introduction

I- Cadre de vie

- Le Pordic Accueil Jeunesse
- Le matériel à disposition
- Les activités périscolaires
- Les activités extrascolaires
- L'accompagnement de projet
- Le règlement intérieur
- Les modalités d'inscriptions
- Présentation de l'équipe pédagogique
- Le rôle de chacun

II- Démarche pédagogique

- Projet éducatif de la municipalité
- Les objectifs pédagogiques 2019/2020

III- Le projet de fonctionnement

- La règlementation
- Les périodes d'accueil
- Une journée type

IV- Le budget

V- Evaluation

Annexe

Introduction

La ville de Pordic compte 7309 habitants. La ville propose divers accueil et d'animation à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Concernant la jeunesse :

Tu es en 6^{ème} ou tu as 12 ans tu peux venir au PAJ participer aux animations et aux projets proposés et ceci jusqu'à tes 17 ans.

- animations extrascolaires (vacances scolaires)
- animations périscolaires (mercredis et vendredis)

La plupart des jeunes qui fréquentent le PAJ sont des Pordicais, mais la municipalité accueille les jeunes des communes alentours ou d'autres régions (des jeunes en vacances d'été sur Pordic).

Collégiens, lycéens ils cherchent un lieu pour se retrouver entre eux, participer à des animations adaptées à leur âge et à leur centre d'intérêt.

11-13 ans ils sont en recherche d'autonomie, ils souhaitent qu'on leur donne des responsabilités et aiment être entre jeunes. Ils veulent devenir indépendants mais ont besoin d'être rassurés.

14-17 ans ils sont plus libres et indépendants, ils viennent pour des animations spécifiques ou s'investissent dans des projets qui leur parlent.

Les jeunes Pordicais fréquentent pour la plupart les collèges Lequier et Saint-Pierre à Plérin sur Mer. L'équipe intervient dans ces collèges afin d'aller à leur rencontre et leur présenter les programmes à chaque vacance. Elle ne se rend pas dans les lycées mais communique par mail et les réseaux sociaux (facebook) pour diffuser l'information aux plus âgés.

Afin d'assurer un accompagnement optimal des jeunes vers l'âge adulte, la ville dispose d'un Point Information Jeunesse (PIJ) situé dans le même bâtiment les jeunes du PAJ peuvent y avoir accès. Le PIJ dispose de documents et d'outils afin d'informer les jeunes sur tous les sujets qui les concernent formations, métiers, emploi, logement, santé, vie quotidienne, vacances, loisirs, engagement, initiatives, mobilité internationale.

I- Cadre de vie

• **Le Pordic Accueil Jeunesse :**

Le P.A.J (Accueil Collectif de Mineurs) se situe dans les locaux de l'Accueil Jeunesse Solidarité au rez-de-jardin de l'Espace Odio Baschamps. Il jouxte le Point Information Jeunesse, qui est animé par la référente jeunesse.

Le PAJ se compose de différents espaces :

- un comptoir d'accueil pour les inscriptions
- un coin lecture et un coin ordinateur,
- une salle pour les activités d'intérieur (ateliers créatifs, jeux de société...) avec chaises, tables, baby-foot, jeux de société, livres, poste radio ...
- une cuisine équipée d'une plaque de cuisson, un four, un frigo, un évier, des tables et des chaises
- le hall est dédié à l'accueil des jeunes: ils viennent y signaler leur arrivée ou leur départ,
- un espace extérieur avec panier de basket et terrain en herbe.

- **Le matériel à disposition :**

Le matériel pédagogique se trouve dans un espace qui lui est dédié au sein des locaux. Cet espace est accessible aux jeunes avec accord de l'animateur. Dans les différents espaces décrits ci-dessus les jeunes peuvent trouver d'autre matériel auquel ils accèdent librement.

Concernant les équipements : les gymnases, le dojo et la salle de tennis de table sont utilisées selon les activités du programme. Du matériel sportif présent au complexe Louis Auffray est à disposition de l'équipe enfance jeunesse. Depuis mai 2019, la ville a installé un city-stade et des équipements sportifs extérieurs. Deux courts de tennis plein air peuvent aussi être utilisés.

Pour les déplacements, la ville met à disposition un minibus 9 places et une voiture pour les jeunes. Dans le cas où l'effectif est plus élevé, des minibus ou des cars sont loués auprès du prestataire porteur du marché public.

- **Les activités périscolaires :**

Pordic dispose de nombreuses associations dans des domaines très variés. Les mercredis les jeunes collégiens et lycéens ont cours le matin et profitent de leur après-midi pour pratiquer une activité ou faire leur devoir. De ce fait nous avons adapté notre accueil périscolaire en fonction de leur besoin.

Plusieurs créneaux d'animation sont mis en place :

-un mercredi après-midi par mois les ados sont aux commandes, de septembre à juin. Les jeunes inscrits accompagnés de l'animateur se concertent et établissent leur programme des mercredis selon le budget et les moyens à disposition.

-les vendredis soir précédant chaque vacance. Des soirées conviviales qui permettent aux jeunes de se réunir autour d'un repas, d'une animation et d'échanger sur les vacances au PAJ.

Un accueil informel est possible tous les mercredis de 14h à 18h.

Ces temps sont essentiels pour maintenir le lien avec les jeunes et rester au plus près de leur évolution afin de nous adapter à leurs attentes.

- **Les activités extrascolaires :**

Le programme des animations des vacances scolaire est disponible au moins trois semaines avant la période d'accueil. Il est établi par l'équipe en fonction des objectifs pédagogiques définis. Il intègre des activités proposées par les jeunes, par les animateurs, par des prestataires et des structures jeunesse de l'agglomération.

Il est diffusé sur le site de la ville, dans les lieux de passages (commerces, médiathèque, salle omnisports, ...). Les adhérents le reçoivent par voie électronique et postale une semaine avant le début des inscriptions.

- **L'accompagnement de projet :**

Pordic a défini l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets comme objectif éducatif. L'équipe d'animation est à l'écoute des initiatives et des motivations des jeunes. Dans ce cadre, elle s'implique par exemple, dans les créations et le suivi de Junior Associations.

Les animateurs tendent à fédérer les partenaires locaux autour du public adolescent (centre culturel, EHPAD, médiathèque...) pour impliquer les jeunes dans leur commune. La proximité du Point Information Jeunesse est un atout certain pour garder le contact avec les jeunes après leur majorité et les aider à se lancer dans la vie active.

- **Le règlement intérieur : (cf.annexe)**

Un règlement est établi par le service jeunesse et la municipalité. A chaque période d'accueil l'équipe fixe un cadre en concertation avec les jeunes, appuyé par ce règlement.

- **Les modalités d'inscriptions :**

A partir de septembre 2019, les modalités d'inscription changent. Elle peut se faire via un portail famille mis en place sur le site de la ville. Les jeunes et leurs familles qui ne possèdent pas internet peuvent aussi se rendre directement au PAJ pour effectuer les démarches, lors d'une matinée 3 semaines précédant les vacances, puis tous les mercredis.

Les informations à compléter et les documents à fournir :

- la fiche sanitaire
- la fiche enfant
- l'attestation de responsabilité civile
- l'avis d'imposition sur le revenu sur l'année n-1 (calcul pour les tarifs dégressifs)

Une adhésion au PAJ est à régler à compter du 1^{er} janvier valable un an de date à date. Le règlement de l'adhésion et des activités choisies se fait ultérieurement, à réception d'une facture à mois échu.

Choix des activités à la journée ou à la demi-journée avec possibilité de déjeuner au restaurant scolaire. Les inscriptions sont possibles pendant la période des vacances selon les places encore disponibles.

- **Présentation de l'équipe pédagogique :**

- **Constance Leffondré** (B.A.F.D), responsable jeunesse
- **Marie Bescond**, (B.E.A.T.E.P +UCC Direction d'ACM),
- **Céline Orhan** (B.A.F.D),
- **Laura Pognonec** (B.A.F.A),
- **Owen Barbier** (BAFA).

- **Le rôle de chacun :**

Rôle du directeur	Rôle des animateurs
<ul style="list-style-type: none"> - être garante du projet pédagogique - assurer la sécurité physique et morale des jeunes et des animateurs - mettre à disposition un cahier d'infirmerie - fixer des objectifs dans le cadre de suivi d'un stagiaire - prévoir des réunions de bilan- une fois par semaine au cours desquelles chaque membre de l'équipe pourra prendre la parole. 	<ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte le projet pédagogique - se poser en adulte référent - adopter un langage adapté - être vigilante à la sécurité morale et physique des jeunes - faire preuve d'anticipation (réaliser des projets d'animation avec des critères d'évaluation précis, préparer un modèle pour les activités manuelles) - répondre aux demandes des adolescents et des familles - savoir réagir face à un conflit entre jeunes ou face à l'attitude déplacée d'un jeune - valoriser les jeunes - à chaque fois qu'un enfant est soigné, veiller à remplir le cahier d'infirmerie avec le nom de l'enfant, la description de l'incident les soins administrés, la date

Les jeunes accueillis sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Ils s'inscrivent au PAJ pour partager un temps de loisirs convivial avec leurs amis et faire connaissance avec de nouveaux jeunes. Un règlement intérieur est remis à chaque jeune lors de sa première inscription. Ainsi il connaît le cadre donné à son temps de loisirs au PAJ et peut le vivre pleinement.

Chaque animateur doit se porter garant de la sécurité de tous à tout moment. Pour ce faire, tous les animateurs sont équipés d'une trousse de secours avec le matériel recommandé. Aussi, l'équipe devra se montrer vigilante et vérifier pour chaque activité les bonnes conditions de mise en place et remédier aux éventuels problèmes. Les animateurs devront aussi se porter garants de la sécurité affective du jeune au sein du groupe. Une attitude bienveillante et attentive permettra donc à l'équipe d'identifier les signes d'un possible problème.

Les jeunes doivent être acteur de leurs vacances. Les jeunes participent à l'élaboration du programme d'animation et aux tâches de la vie quotidienne.

II- Démarche pédagogique

• Projet éducatif de la municipalité :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant, en respectant le rythme de chacun.
- Éveiller l'esprit de découverte et d'ouverture sur le monde.
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs activités et leurs projets.
- Cultiver l'esprit de citoyenneté et le savoir vivre ensemble pour faire de Pordic un territoire solidaire et respectueux.

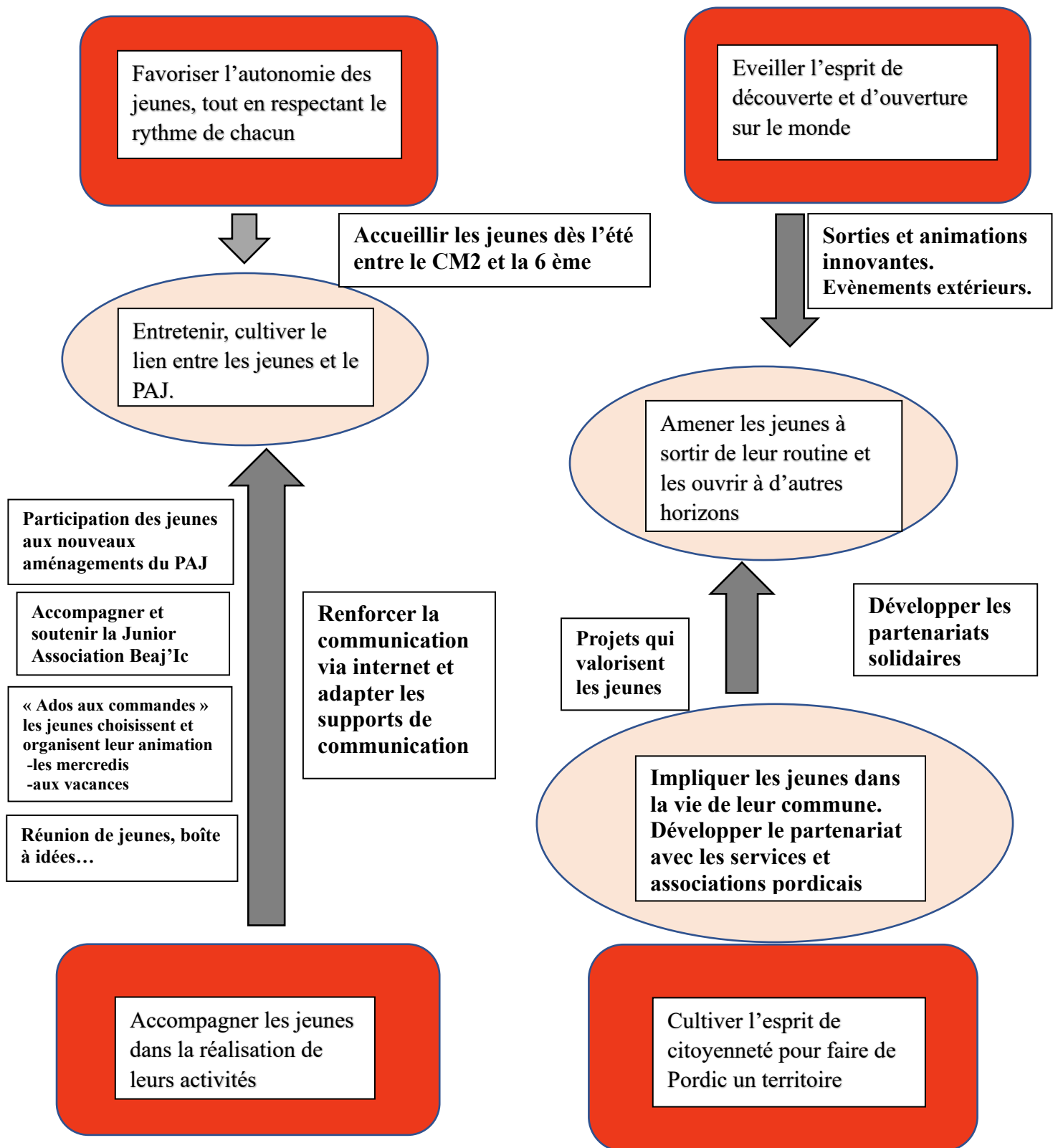
Dans ce cadre, l'équipe d'animation a élaboré un projet pédagogique en cohérence avec les attentes des jeunes. Elle a tiré certaines conclusions des bilans passés et dégagé des objectifs pédagogiques pour l'année à venir. De ces objectifs découlent des moyens opérationnels définis ci-dessous.

Il sera à noter l'accueil de nouveaux adhérents l'été précédant l'entrée en 6 -ème à partir de 2020. En effet, depuis quelques temps, beaucoup de jeunes ont exprimé le besoin d'un espace de loisirs adapté aux pré-adolescents. Les enfants concernés ne se plaisent plus au sein de la maison de l'enfance, qui ne correspond plus à leur envie d'autonomie. Il est dommage de perdre le contact avec ce public, qui souvent arrête complètement de fréquenter les structures collectives. Il a été discuté avec la directrice d'ACM d'ouvrir l'accès au PAJ pour les CM2 sur les vacances d'été. Cela lui semble tout à fait adapté.

• **Les objectifs pédagogiques 2019/2020 :**

Ce projet a été établi avec l'ensemble de l'équipe jeunesse suite au bilan de l'année 2018-2019.

■ Objectifs généraux
 Objectifs spécifiques
 Moyens



Les objectifs pédagogiques ne sont pas figés, ils peuvent évoluer selon les opportunités et les nouvelles idées qui émergeront au cours de l'année.

III- Le projet de fonctionnement

- **La réglementation :**

La capacité maximale d'accueil est de 36 jeunes. Elle peut être augmentée à 48 jeunes pour la période estivale, en cas de séjour par exemple. Le taux d'encadrement légal est d'un animateur pour un maximum de 12 jeunes.

Les capacités d'accueil font l'objet de déclarations régulières par la Ville auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

- **Les périodes d'accueil :**

L'équipe du PAJ reçoit le public tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Des activités sont proposées ponctuellement les mercredis, vendredis soir ou samedis.

Pendant les vacances, la structure fonctionne de 9h à 12h et 14h à 18h. Il est possible rester déjeuner au restaurant scolaire entre 12h et 14h. Un programme d'animation est proposé aux jeunes pour les périodes suivantes :

- Vacances d'automne : du 21 octobre au 31 octobre 2019.
- Vacances d'hiver : du 17 février au 29 février 2020.
- Vacances de printemps : 13 avril au 24 avril 2020.
- Vacances d'été : du 6 juillet au 31 juillet 2019 et du 17 au 27 août 2020.

Fermeture du PAJ à Noël et deux semaines en août.

- **Une journée type :**

9h00 : ouverture de la structure et accueil des jeunes

- Inciter les jeunes à aller se présenter au comptoir pour vérifier les absents / les présents et prévoir le nombre de repas.
- En cas de sortie à la journée, il est préférable que l'équipe d'animation arrive 15 minutes plus tôt afin de revoir l'organisation et d'aller chercher les goûters.
- Moment d'échange informel.

9h15/11h45 : activités

- Chaque jeune va dans l'atelier qu'il a choisi.
- L'animateur les accompagne, leur fournit le matériel préparer au préalable et leur montre les étapes successives à réaliser.
- Il faut penser à prévoir un temps de rangement adapté à l'activité en collaboration avec les jeunes

11h45/13h15 : aller/retour et repas au restaurant scolaire pour ceux qui se sont inscrits

- Les jeunes qui déjeunent chez eux peuvent quitter le local à la fin de l'activité en signalant leur départ.
- 12h00 → les jeunes qui mangent au restaurant scolaire sont accompagnés par un animateur (penser à fermer la porte du local) pour le temps du déjeuner
- 13h15 → départ du restaurant scolaire

13h15/14h : temps calme/ temps en autonomie en compagnie d'un animateur

- Les jeunes qui ont déjeuné au restaurant scolaire reviennent au local soit pour lire, faire un jeu de société, faire un jeu en extérieur, ...
- Les jeunes qui ont mangé chez eux ou dont l'activité ne commence qu'à 14h doivent attendre l'ouverture des portes (la responsabilité de la ville commence à cette heure-là)

14h/16h30 : activités

- Accueillir les jeunes
- Les inciter à aller se présenter au comptoir pour vérifier les absents / les présents
- Chaque jeune va dans l'atelier qu'il a choisi
- L'animateur les accompagne, leur fournit le matériel préparer au préalable et leur montre les étapes successives à réaliser.
- Selon la difficulté de l'activité, penser à adapter le rythme à chaque personnalité. Ne pas hésiter à faire des pauses.
- Il faut penser à prévoir un temps de rangement adapté à l'activité en collaboration avec les jeunes

16h30/17h : collation

- En général, le goûter se compose d'eau, d'un fruit / d'un yaourt + un ou deux gâteaux
- Le goûter peut aussi être une dégustation suite à un atelier cuisine
- Les jeunes sont associés à la distribution et au rangement du goûter
- Ce temps permet aussi de faire un retour sur la journée avec les jeunes et de prendre en compte leur avis.

17h/18h : départ selon les horaires de fin d'activité et accueil informel (jeux de société, tournoi de baby-foot, ...)

- Les jeunes peuvent quitter la structure si l'activité à laquelle ils ont participé est terminée
- Ils peuvent également rester jusque 18h s'ils le souhaitent tout en instaurant des moments conviviaux (fin de journée petit jeux tous ensemble, debriefing de la journée, petite réunion jeunes)
- **SEULS LES JEUNES AYANT L'AUTORISATION PARENTALE PEUVENT QUITTER LA STRUCTURE** (cf. le tableau récapitulatif qui se trouve au comptoir d'accueil) ce temps peut aussi être consacré à une animation
- Une fois tous les jeunes partis, fermeture des portes.
- Retour en équipe sur la journée, les éventuelles difficultés rencontrées ou les points positifs.

IV-Le budget

Le Pordic Accueil Jeunesse dispose d'un budget annuel qui est réparti sur différentes périodes d'accueil en trois catégories : transports, prestataires et fournitures. A chaque vacance, nous attribuons adaptons le budget en fonction des projets ou des demandes des jeunes.

V-Evaluation

Des réunions d'équipe sont programmées tous les quinze jours. C'est l'occasion d'échanger sur les projets en cours, de réfléchir au programme d'activités et de faire le point sur les avancées concernant les objectifs établis en début d'année. A chaque période de vacances l'équipe essaye de mettre en place des outils d'évaluations pour avoir les ressentis des jeunes et avancer avec eux. Des bilans sont rédigés pour chaque période.

La grille d'évaluation ci-après permettra à l'équipe de faire le bilan de l'année.

L'organisation :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Insatisfaisant	Non évalué
Les tâches sont-elles bien réparties ?					
Les locaux					
Les moyens matériels					
Les moyens financiers					
Les moyens de transport					
Le respect des horaires					
Les modalités d'inscription					
Le déroulement des inscriptions					
La gestion des situations imprévues					

L'équipe:

	Très satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Insatisfaisant	Non évalué
L'investissement de chacun					
Les relations avec la directrice					
La prise en compte du projet éducatif					
La prise en compte du projet pédagogique					

Les jeunes et les familles :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Insatisfaisant	Non évalué
Le retour des jeunes					
Le retour des familles					
Attitude des jeunes (écoute, échanges...)					
La gestion des conflits lors de l'accueil					
Prise en compte des suggestions des jeunes et des parents					

Les activités :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Insatisfaisant	Non évalué
La préparation					
Le déroulement					
La variété des activités					

ANNEXE :

PAJ Pordic Accueil Jeunesse Règlement intérieur

La Ville de Pordic dispose d'un ALSH 12/17 ans (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), depuis 2004. Les locaux se situent 2 rue Odio Baschamps. Le gestionnaire de cette structure est le Maire de la Ville, M. BATHAS Maurice. La structure a reçu l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la CAF. La Ville de Pordic a souscrit une assurance Responsabilité Civile générale pour le fonctionnement de la structure.

Les objectifs du service Jeunesse sont les suivants :

- Développer la dynamique de projets
- Rechercher l'expression des jeunes
- Favoriser la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes à partir de leurs besoins et de leurs attentes ;
- Organiser le temps des loisirs des adolescents

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est ouvert à chaque période de vacances scolaires (hormis à Noël). Les dates sont précisées sur les fiches d'inscription et les programmes. L'accueil est ouvert à tous les jeunes de 12 à 17 ans (ou dès l'entrée en 6ème).

Animations, sorties, séjours... les jeunes composent leurs vacances « à la carte » avec les animateurs.

L'ALSH est organisé au rez-de-jardin de l'Accueil Jeunesse Solidarité. Il se compose d'un espace d'accueil, d'une salle d'activités, d'une salle dédiée aux ateliers cuisine et d'un espace extérieur (petite cour et terrain de jeux).

Horaires :

Le secteur jeunesse est ouvert au public (jeunes et familles) selon le planning suivant :

Périodes scolaires :

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Des sorties peuvent être proposées aux jeunes le mercredi, le vendredi ou le samedi sur des créneaux horaires spécifiés par l'équipe d'animation.

Vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 9h/11h45 14h/18h. Possibilité de rester déjeuner, sous la responsabilité d'un animateur.

Les jeunes peuvent quitter la structure selon l'autorisation parentale une fois l'animation terminée ou à la fermeture des locaux.

I - CONDITIONS D'ADMISSION

Tout jeune, de 12 à 17 ans inclus (ou dès l'entrée en 6ème si l'enfant n'a pas 12 ans) est en mesure de bénéficier des services de l'Accueil Loisirs 12/17 ans sous réserve du respect du présent règlement lu par lui-même et les membres de sa famille.

II - MODALITES D'INSCRIPTION ALSH (vacances scolaires de 12 à 17 ans)

Les programmes d'animations et les formulaires sont disponibles au PAJ, sur le portail familles ou sur www.pordic.fr.

Pour l'accueil de loisirs durant les vacances, les familles doivent compléter sur le portail familles :

- le fiche enfant annuelle (coût de l'adhésion:12€ du 1^{er} janvier au 31 décembre),
- la fiche sanitaire,
- le formulaire d'inscription aux animations,
- la copie du dernière avis d'imposition ou de non-imposition du couple ou des deux conjoints en vue d'une tarification adaptée au ressources,
- un relevé d'identité bancaire ou postal, en cas de prélèvement automatique,
- la photocopie de l'assurance responsabilité civile.

Attention : la signature du responsable légal de l'enfant est obligatoire.

Pour les familles ne disposant pas d'un accès à internet, les inscriptions sont à faire directement au service jeunesse.

III – FACTURATION

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal et affichés au PAJ. Des modifications peuvent être effectuées en cours d'année, si nécessaire.

La facturation sera établie mensuellement, à terme échu et payable dès réception de la facture.

Le règlement s'effectue **par paiement en ligne sur le Portail familles ou chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du Trésor Public, directement auprès de la Trésorerie Principale** (joindre le coupon de la facture).

IV- ANNULATION

Sans certificat médical, aucun remboursement ne sera effectué.

V - ENCADREMENT

Les jeunes sont accompagnés par des animateurs diplômés (BEPJEPS, BAFD, BAFA...). L'équipe d'animation veille à concevoir des animations visant à répondre aux objectifs éducatifs et pédagogiques qui sont définis chaque année.

VI - LES EQUIPEMENTS/ LE MATERIEL

Les jeunes sont responsables du matériel qui leur est confié. Ils se doivent de le ranger correctement de leur propre initiative après utilisation.

VII - SECURITE et COMPORTEMENT

Les animateurs, constituant l'équipe d'animation, sont responsables de l'application des mesures de sécurité propre au site. A cet effet, les jeunes se doivent d'être attentifs à toute remarque visant la sécurité. Aucun jeu ou aucune activité mettant en péril la sécurité des personnes et des biens n'est autorisé.

D'une manière générale, les jeunes doivent avoir une attitude respectueuse envers leurs camarades et les animateurs. Ils se doivent de respecter le local et la tranquillité des riverains.

En cas d'inobservation des règles de sécurité par les jeunes, leur responsabilité ainsi que celle de leur famille sera engagée.

VIII – TABAC/ALCOOL/ SUBSTANCES STUPEFIANTES

La consommation de tabac, d'alcool et de substances stupéfiantes est interdite. L'accès au site est strictement interdit à toute personne en état d'ivresse ou sous l'effet de substances stupéfiantes. La consommation de tabac est interdite sur le site.

IX-VOL et DEGRADATION

En aucun cas, la commune ne peut être tenue pour responsable des objets perdus ou volés.

Toute dégradation fera l'objet d'une information collective, afin que les usagers soient conscients des dégradations de leur espace de loisirs. La réparation sera entièrement à la charge de l'auteur.

X-EXCLUSION

Toute personne incapable de se conformer aux dispositions du présent règlement, pourra être sanctionnée de l'interdiction de participer à une activité jusqu'à l'exclusion provisoire ou définitive de l'Accueil Loisirs 12/17 ans. L'exclusion provisoire pourra être décidée par l'adjoint en charge du service Enfance/Jeunesse, le responsable dudit service, le Directeur Général des services. L'exclusion définitive sera du ressort de la Commission Enfance Jeunesse.

Ce règlement est établi à compter de ce jour et sera reconduit ensuite tacitement d'année en année, sauf modification éventuelle dans l'année.

Un exemplaire est remis à chaque famille lors de la première inscription, les familles attestent en avoir pris connaissance.

Le présent règlement est à afficher à l'Accueil Loisirs 12/17 ans.